

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 MAI 2009 à 19h30
sous la présidence de Monsieur Marcel SCHMITT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Présents : M. SCHMITT Marcel - Maire, M. BOCK Alain, Mme FRITZINGER Pascale, M. GORZELANCZYK Jean, M. BARTH Richard, M. ACKER Joël, Mme HALTER Nicole, Mme DEISS Azia – Adjoints, M. BAUMULLER Théodore, M. MAPPS Roland, M. HEILIG Guy, Mme KUNTZEL Christel, Mme MICHEL Marguerite, Mme SCHMITT Lucienne, M. BONELLI Dany, M. LOGEL Patrick, Mme BERNARD Madeleine, Mme JOTZ Nathalie, Mme CLADY Cathy, Mlle ROSSI Céline, M. BURCKEL Vincent, Mme KUSTER Dominique, Mme RINIE Gisèle, M. STAUDENMAIER Robert et M. WEBER Etienne.

Absents excusés : M. Rémy MEDER qui a donné procuration de vote à Mme Gisèle RINIE et M. Dany ZOTTNER qui a donné procuration de vote à M. Etienne WEBER.



3. TRAVAUX

d) Remise en état de la décharge Route de Strasbourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier du Conseil Général du Bas-Rhin en partenariat avec l'ADEME lui est parvenu, signalant que la décharge communale a fait l'objet en 2004 d'une évaluation de son impact potentiel sur l'environnement. A la suite de cette étude, la commune se devait de prendre des mesures pour la remise en état de cet endroit or jusqu'à ce jour, rien n'a été fait. Dans cette lettre envoyée, l'ADEME proposait une forte contribution financière, nous avons appris entre temps que cette subvention prendrait fin au 31 décembre 2009.

Par conséquent, afin de ne pas perdre le bénéfice de cette contribution financière, une petite consultation d'entreprises a été lancée pour l'aménagement de la décharge.

L'entreprise LINGENHELD Environnement a présenté l'offre la mieux disante pour un montant de 18.059,60 € TTC. Toutefois, lors de la présentation et vérification des offres devant la commission des travaux, certains membres ont signalé que l'une ou l'autre position pourrait être encore supprimée ce qui diminuerait le coût de réalisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en débattre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser ces travaux avec l'entreprise LINGENHELD et à revoir l'offre en fonction des besoins d'aménagement,**
- **DEMANDE à Monsieur le Maire de veiller à ce que les contributions financières promises soient encaissées.**

Certifié exécutoire le **28 MAI 2009**

Le Maire :



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

